

Val de Gâtine

Conseil communautaire : le PLUi bientôt révisé

Le conseil communautaire de Val de Gâtine s'est déroulé mardi 24 septembre dans la salle de réunion du Smited de Champdeniers. Les élus, sous la houlette du président Jean-Pierre Rimbeau, ont débuté la séance par l'accueil de Marie-Isabelle Carvalho Da Silva, nouvelle conseillère communautaire de Verruyes.

Représentativité externe. Mme Gourmelon démissionnaire, c'est Jean-Jacques Ménard, de Le Busseau, qui est élu pour représenter la collectivité au sein du Syndicat mixte bassin-versant Sèvre Niortaise (SMBVSN).

Vente d'une parcelle à Saint-Pompain.

La communauté de communes avait préempté une parcelle agricole d'un hectare en mars 2023 en vue d'un éventuel développement du site de négoce agricole de la société Cosset attenante.

Cette dernière ayant fait savoir son intention de se développer, une résiliation à l'amiable du bail rural doit être engagée entre l'exploitant en place et le futur acquéreur.

Lors des négociations, l'entreprise Cosset a accepté de supporter l'indemnité d'éviction proposée par l'exploitant (15.173 €) et versera également à la communauté de communes la somme de 7.000 € initialement proposée par la collectivité.

Cheminement mixte de la zone de l'Avenir à Coulonges. Les élus valident un avenant au marché de 1.130 € HT auprès du cabinet de maîtrise d'œuvre SAS Igeo Vincent pour une mission complémentaire afin de réaliser avant la fin d'année, une réunion de présentation des travaux auprès des entreprises riveraines.

Optimisation des futures

consommations électriques. Afin de mieux répartir les consommations électriques (dont le chauffage) liées aux différents usages des professionnels de la future Maison de santé de Coulonges-sur-l'Autize, il est décidé de valider un avenant aux lots des entreprises Azay Chauffage et GA Tec pour l'installation de quatre sous-compteurs.

Ces adaptations entraînent un coût supplémentaire de 21.034 € HT.

Modification des barèmes de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Les barèmes actuels, en lien avec le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises, ont fait ressortir une iniquité puisque sur six tranches, les quatre dernières sont identiques malgré les montants croissants. De nouvelles bases sont proposées et validées.

Légère augmentation de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom).

Cette taxe applicable aux surfaces de vente supérieures à 400 m² et dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 460.000 € augmentera de 0,05 %.

Fonds de concours voirie pour la commune de Le Busseau.

Dans le cadre du marché accord-cadre de voirie 2024, la commune de Le Busseau souhaite réaliser des travaux supplémentaires. Elle versera 15.737 € HT à la collectivité.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) bientôt révisé.

Cette mise à jour est nécessaire vis-à-vis des ajouts et modifications à prendre en compte, tels que l'intégration des haies protégées, la modification souhaitée de zonage de protection des locaux commerciaux en centres-bourgs...